

Le 7 mars 2022

Province de Québec
Conseil municipal de la Municipalité de
Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

À une session ordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue le lundi 7 mars 2022 à 20h00 tenue sous la présidence de Madame Mélissa Lord mairesse, sont présents les conseillers suivants :

Madame Johanny Morneau-Briand
Monsieur Patrick Beaulieu
Monsieur Frédéric Beaulieu
Monsieur Richard Bossé
Monsieur Normand Lizotte

Absence : Monsieur Roberto Pelletier

Assiste également à la séance du conseil, Madame Dominique Michaud, directrice générale/secrétaire-trésorière.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie du projet de procès-verbal ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

1- Mot de bienvenue

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous les membres présents et à tous ceux et celles qui composent l'assistance.

2- Conformité du quorum

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

3- Adoption de l'ordre du jour

PROJET ORDRE DU JOUR

- 1- **Mot de bienvenue**
- 2- **Conformité du quorum**
- 3- **Adoption de l'ordre du jour**
 - a. Période de questions portant sur ordre du jour
- 4- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022**
- 5- **Suivi des dossiers**
- 6- **Approbation des comptes et déboursés**
- 7- **Correspondance**
- 8- **Affaires financières**
 - a. Résolution – Nomination représentant acquisition immeuble en défaut de paiement
 - b. Résolution – Remboursement bris
 - c. Résolution – Augmentation marge de crédit
 - d. Résolution – Modification au règlement d'emprunt #419 décrétant l'acquisition d'un chargeur sur roues et un emprunt de 395 000\$
 - e. Demande – Augmentation salariale de 3 employés
 - f. Résolution de concordance – Refinancement emprunt par billets au montant de 106 100 \$ qui sera réalisé le 14 mars 2022

- g. Résolution – Autorisation de transfert de propriété
- h. Soumission – Émission d'un billet
- 9- Loisirs, cultures et vie communautaire**
 - a. Résolution – entente entre La Municipalité et Corporation du Camping du Lac Dole
 - b. Résolution – Ouverture de poste « coordonnateur des opérations »
 - c. Résolution – Autorisation d'un pont payant
- 10- Travaux publics**
 - a. Résolution – Ventes de matériel des travaux publics
 - b. Résolution – Programme d'aide à la voirie locale Volet Maintien des infrastructures – Entretien
 - c. Soumission – Achats de fleurs
- 11- Urbanisme**
- 12- Sécurité incendie**
- 13- Santé bien-être et Hygiène du milieu**
- 14- Varia**
- 15- Période de questions**
- 16- Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Patrick Beaulieu appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté avec l'item « Varia » ouvert.

- a. Période de questions (ODJ)

4- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022

- a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

- b) Commentaires et/ou corrections :

Il est proposé par Patrick Beaulieu appuyé par Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 7 février soit adopté et que Madame la Mairesse et la secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisés à les signer.

5- Suivi des dossiers

RIDT : Les bacs à composte arriveront comme prévu en mai.

Haut Sommet : réunion est prévue seulement la semaine prochaine

MTQ : rencontre concernant la 85 et les expropriations

6- Approbation des comptes et déboursés

03-22-9388

Il est proposé par Richard Bossé appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver les bordereaux des comptes à payer pour la période se terminant le 28 février et d'autoriser le paiement, à même le fonds de

fonctionnement, des comptes qui y sont inscrits pour un montant de **97 628.40 \$** et de salaire net de **32 180.11 \$**.

7- Correspondance

La correspondance du mois de février 2022 a été fournie aux membres du conseil.

8- Affaires financières

- a. Résolution – Nomination représentant acquisition immeuble en défaut de paiement

03-22-9389

ATTENDU QUE la Municipalité a débuté les procédures concernant les immeubles en défaut de paiement en vertu des articles 1022 et suivants du *Code Municipal du Québec*;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté par la résolution #11-21-9345 la liste de ces immeubles ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de nommer un représentant de la Municipalité pour assister à la vente et ce, pour acquérir les immeubles au nom de la Municipalité s'il n'y a pas preneur,

Il est proposé par Frédéric Beaulieu appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer Normand Lizotte et Dominique Michaud substitut comme représentant de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! dans le cas qu'une vente d'un immeuble en défaut de paiement qui ne trouve pas preneur lors de la vente prévue le 12 mai prochain. Ce représentant est autorisé à signer tous documents pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

- b. Résolution – Remboursement bris

03-22-9390

Il est proposé par Patrick Beaulieu appuyé par Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents de payer 50 % de la facture de 362.17\$ pour le bris d'un parebrise lors d'un événement au Centre des Loisirs survenu le 2 février dernier à Mathieu Briand.

- c. Résolution – Augmentation marge de crédit

03-22-9391

ATTENDU QUE les disponibilités varient d'un mois à l'autre à la Municipalité dépendant des saisons ;

ATTENDU QUE le pourcentage accordé pour établir le maximum dépend des revenus totaux de la Municipalité

Il est proposé par Johanny Morneau-Briand appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Dominique Michaud à faire la demande d'augmentation de la marge de crédit et à signer tous documents pour et au nom de la Municipalité auprès Desjardins Entreprises.

- d. Résolution – Modification au règlement d'emprunt #419 décrétant l'acquisition d'un chargeur sur roues et un emprunt de 395 000\$

03-22-9392

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le 6 décembre dernier le règlement #419 décrétant l'acquisition d'un chargeur sur roues et un emprunt de 395 000\$;

CONSIDÉRANT QUE dans ce règlement l'article 4 n'est pas conforme ;

Il est proposé par Normand Lizotte appuyé par Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents de remplacer l'article 4 par le suivant :

« Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 395 000\$ remboursable sur une période de 10 ans, à affecter une somme de 25 000\$ provenant de la réserve financière prévue à cet effet et tel que détaillé en annexe A préparé par Dominique Michaud, directrice générale et faisant partie intégrante du présent règlement. »

- e. Demande – Augmentation salariale de 3 employés

03-22-9393

Suite à la réception de 3 lettres d'employés, il est proposé par Normand Lizotte appuyé par Johanny Morneau-Briand et résolu à l'unanimité d'adopter les conditions salariales énumérées en annexe du livre des minutes sous la cote 132 et faisant partie intégrante du présent procès-verbal comme si au long reproduit.

- f. Résolution de concordance – Refinancement emprunt par billets au montant de 106 100 \$ qui sera réalisé le 14 mars 2022

03-22-9394

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de Saint-Louis-du-Ha! Ha! souhaite emprunter par billets pour un montant total de 106 100 \$ qui sera réalisé le 14 mars 2022, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
378	106 100 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Il est proposé par Frédéric Beaulieu appuyé par Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 mars 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 mars et le 14 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par Mélissa Lord mairesse et Dominique Michaud secrétaire trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	34 500 \$	
2024.	35 300 \$	
2025.	36 300 \$	

g. Résolution – Autorisation de transfert de propriété

03-22-9395

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a vendu en faveur de M. William Daudelin et de Mme Samantha Michaud le 4 septembre 2020 le lot 6 387 208 du Cadastre du Québec, circonscription foncière du Témiscouata et situé dans le développement résidentiel de la rue Pelletier;

CONSIDÉRANT QUE Mme Michaud souhaite céder à M. Daudelin tous ses droits de propriété afin que ce dernier devienne seul propriétaire du terrain, avec bâtiment dessus construit, s'il y a lieu;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit dans sa résolution numéro 08-20-9134 qu'elle est obligatoirement le 1er et l'ultime acheteur en cas de vente;

CONSIDÉRANT cependant QUE ce n'est pas une vente à un tiers, mais bien la prise en charge totale par un seul des deux propriétaires actuels;

Il est proposé par Patrick Beaulieu appuyé par Johanny Morneau-Briand et résolu à l'unanimité des membres présents à ce que la Municipalité, par les présentes, consent au transfert de tous les droits, titres et intérêts détenus par Mme Samantha Michaud en faveur de M. William Daudelin qui deviendra seul propriétaire du lot 6 387 208 ci-dessus décrit à compter de la signature de l'acte de cession chez le notaire.

h. Soumission – Émission d'un billet

03-22-9402

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a demandé par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal » des soumission pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 mars 2022 au montant de 106 100\$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignées ci-dessus, le ministère des Finances a reçu

deux soumissions conformes le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec et de la résolution adoptée en vertu de cet article,

1 - CD DU TRANSCONTINENTAL-PORTAGE

34 500 \$	2,92000 %	2023
35 300 \$	2,92000 %	2024
36 300 \$	2,92000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,92000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

34 500 \$	1,75000 %	2023
35 300 \$	2,25000 %	2024
36 300 \$	2,45000 %	2025

Prix : 98,43500 Coût réel : 3,07869 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD DU TRANSCONTINENTAL PORTAGE est la plus avantageuse;

Il est proposé par Frédéric Beaulieu appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Louis-du-Ha! Ha! accepte l'offre qui lui est faite de CD DU TRANSCONTINENTAL PORTAGE pour son emprunt par billets en date du 14 mars 2022 au montant de 106 100 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 378. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

9- Loisirs, cultures et vie communautaire

- a. Résolution – entente entre La Municipalité et Corporation du Camping du Lac Dole

03-22-9396

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Camping du Lac Dole occupe les bâtiments et le terrain appartenant à la Municipalité pour l'exploitation du camping;

CONSIDÉRANT QU'une entente annuelle doit être signée entre les 2 parties;

Il est proposé par Richard Bossé appuyé par Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'entente proposée en annexe du livres des minutes sous la cote 133 et faisant

partie intégrante du présent procès-verbal comme si au long reproduit.

- b. Résolution – Ouverture de poste « coordonnateur des opérations »**

03-22-9397

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre la Corporation du Camping du Lac Dole est adoptée

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit que la Municipalité prendra en charge une partie du salaire ainsi que la gestion de la paie et avantages sociaux,

Il est proposé par Johanny Morneau-Briand appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir un poste de coordonnateur aux opérations – camping pour l'année 2022. Les conditions salariales seront définies à l'engagement de la personne.

- c. Résolution – Autorisation d'un pont payant**

03-22-9398

Suite à la réception d'une demande écrite, il est proposé par Johanny Morneau-Briand appuyé par Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le pont payant pour le financement de Ballon sur glace mineur Témiscouata et ce, entre le 12 mars et le 2 avril 2022.

10- Travaux publics

- a. Résolution – Ventes de matériel des travaux publics**

03-22-9399

ATTENDU QUE divers outils et équipements ne sont plus utiles à la Municipalité;

ATTENDU QUE nous avons fait un appel d'offres public

Il est proposé par Frédéric Beaulieu appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la vente de :

Tracteur Fiata 1982 modèle 8066
Camion Inter modèle SS 1989
Camion Volvo 1989 moteur Cummings
Moteur Détroit diesel 671
Souffleur White 11 forces
Mixeur à ciment Honda

- b. Résolution – Programme d'aide à la voirie locale Volet
Maintien des infrastructures – Entretien**

03-22-9400

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière sera demandée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a pris connaissance des modalités d'application de l'axe 3 volet entretien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la recharge granulaire des surfaces de roulement et le reprofilage et le creusage de fossés font partie de ce volet,

Il est proposé par Patrick Beaulieu appuyé par Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents de faire une demande et d'autoriser Dominique Michaud à signer tous documents pour et au nom de la Municipalité.

c. Soumission – Achats de fleurs

03-22-9401

Il est proposé par Normand Lizotte appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Serres de l'Avenir pour l'achat de 25 jardinières de ville et de fleurs à intégrer dans 4 jardinières sur pied au montant de 2100 \$ plus les taxes applicables.

11- Urbanisme

12- Sécurité incendie

13- Santé bien-être et Hygiène du milieu

14- Varia

Taxes d'égout au frontage : demande des explications ce que c'est la différence entre celle au frontage et l'autre à l'unité

Fossé : demande à qui appartient le ponceau dans son entrée. Un inspection visuelle sera fait avant de réaliser les travaux à faire.

15- Période de questions

16- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 9h11.

Mélissa Lord

Mairesse

Dominique Michaud

DG et Secrétaire-trésorière